# Assurer le financement de la sécurité sociale

Celle-ci prévoit des transferts de compétences, des modifications des mécanismes de financement... Quelle est l'analyse du PS quant aux enjeux sociaux de cette réforme? Deux négociateurs socialistes, Ahmed Laaouej, sénateur, et Pierre Provost, conseiller au cabinet de Charles Picqué, ont accepté de lever un coin du voile.

ENSEMBLE!: Quelle vision le PS a-t-il des enjeux sociaux des projets de réforme de l'État? Par exemple, comment compte-t-il, en cas de régionalisation, garantir que les moyens publics futurs restent adaptés aux besoins sociaux globaux des habitants des différentes régions, qui peuvent être différents?

PIERRE PROVOST: Ça a été notre principale préoccupation quant à l'élaboration des nouvelles lois de financement. Au niveau des communautés, compétentes en matière d'enseignement, il n'y a pas de modifications fondamentales, si ce n'est que nous proposons d'adopter un mode de financement qui prenne mieux en considération le nombre d'élèves, et donc les besoins, plutôt que les recettes fiscales. Il s'agirait d'une correction de la réforme de l'État de 2001, qui n'avait pas anticipé la chute très importante de l'IPP en région bruxelloise du fait de l'exode des hauts revenus vers la périphérie. Il s'agit d'en revenir le plus possible au principe "un élève égale un élève" [Ndlr: c-à-d qu'il doit donner lieu à un financement identique quelle que soit la communauté dont il relève]. Pour ce qui est des compétences

CHARGÉ DE PROPOSER UNE NOTE POUR ENTAMER LA NÉGOCIATION MULTIPARTITE EN VUE DE LA FORMATION D'UN NOUVEAU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, ELIO DI RUPO A RENDU PUBLIQUE EN JUILLET DERNIER UNE PROPOSITION D'ACCORD QUI CONTIENT NOTAMMENT UNE RÉFORME DE L'ÉTAT TRÈS IMPORTANTE.

Interview réalisée par Carlos Crespo et Arnaud Lismond
CSCF

qui y seraient transférées comme les soins de santé et les allocations familiales, le financement resterait lié aux besoins.

Au niveau des régions, sachant que l'on discute du transfert de compétences liées aux politiques

## "JUSTE RETOUR" OU SOLIDARITÉ?

La demande globale des Flamands est qu'au niveau des régions tout financement soit fonction de critères de rendement fiscal, dans l'esprit du "juste retour" - "on produit autant, donc on reçoit autant" au lieu du domicile et non au lieu du travail.

Nous avons donc proposé d'instruire des critères fiscaux dans le mode de financement des régions, comme demandé par la Flandre, mais à côté de cela, de prévoir des mécanismes égalisateurs qui font que les moyens des entités fédérées qui aujourd'hui consomment plus que leur clé fiscale [Ndlr: c-à-d les régions wallonne et bruxelloise] soient préservés. Toutefois, on accepte une certaine dégressivité de ces égalisations, en termes réels mais pas en termes constants. Ces "socles égalisateurs" diminueraient progressivement en fonction de l'inflation, ce qui donnerait aux régions wallonne et bruxelloise le temps de se retourner.

EN MATIÈRE D'EMPLOI,
ON FIXERAIT DES NIVEAUX
D'EMPLOIS OU DE CRÉATION
D'EMPLOIS À ATTEINDRE, ET
LES RÉGIONS RECEVRAIENT
DES "BONUS" EN FONCTION
DU RESPECT OU NON DE CES
TAUX D'EMPLOIS."

de l'emploi et que les moyens nécessaires sont liés aux situations régionales du marché de l'emploi, notre préoccupation a été de ne pas nous mettre dans une situation où l'on serait dans l'incapacité de financer les politiques de l'emploi au niveau des Régions bruxelloise et wallonne. - contraire à la solidarité nationale. Si on faisait cela pour les politiques de l'emploi, ce serait une catastrophe pour la région wallonne et la région bruxelloise. D'autant qu'en région bruxelloise, un emploi sur deux est occupé par un navetteur et que l'impôt sur les personnes physiques est actuellement perçu

## UNE "RESPONSABILISATION EMPLOI"

Un mécanisme correctif est par ailleurs prévu pour la Région bruxelloise compensant partiellement la perte de recettes fiscales due aux navetteurs. Des mécanismes complémentaires de responsabilisation des entités fédérées sont également prévus.

ENSEMBLE! / N°72 / OCTOBRE 2011 / WWW.ASBL-CSCE.BE

# RÉGIONALISATION

→ En matière d'emploi, on fixerait des niveaux d'emploi ou de création d'emplois à atteindre, et les régions recevraient des "bonus" en fonction du respect ou non de ces taux d'emploi. Les régions bénéficiant d'un boni d'environ 10 000 euros par emploi résidant atteint au-delà du taux de ce qui a initialement été fixé. On fixerait également des mécanismes de responsabilisation en termes de production de CO2, en termes de soins de santé ainsi qu'un mécanisme de responsabilisation et en termes de pensions.

Comment fonctionnerait cet octroi d'un bonus aux régions qui améliorent leur taux d'emploi par rapport aux prévisions? Une personne qui travaillerait trois heures dans le cadre de prestations sous forme titre-service donneraitelle lieu à un tel "bonus"? Et à qui reviendra, par exemple, le "bonus" lié à un habitant de la région flamande qui trouverait un emploi à Bruxelles?

Le calcul serait fait en fonction d'emplois à temps plein. Mais dans l'exemple soulevé, le bonus reviendrait en principe effectivement à la Flandre. Il y a là toute une discussion pour éviter que les régions n'engagent plus que des personnes qui résident sur leur territoire ou cessent de collaborer pour accueillir des demandeurs d'emploi d'autres régions.

Cela ne risque-t-il pas d'avoir des effets pervers sur les politiques sociales des régions? Par exemple, la Région bruxelloise met en œuvre une politique sociale de construction de nouveaux logements sociaux. Par ce biais, elle contribue à fixer sur son territoire des personnes à bas revenus, dont des sansemploi, qui sans cela seraient obligés de quitter la région pour habiter dans un endroit où elle peuvent encore trouver un logement à un prix accessible,

comme le Hainaut... Ce type de politique sociale ne serait-il pas pénalisé par le mécanisme du "bonus" à l'emploi? Ne risquet-il pas, dans cet exemple, de constituer pour les régions une incitation déterminante à développer le logement moyen ou supérieur plutôt que social?

Lorsque la Région bruxelloise développe son parc de logements sociaux, cette politique est associée à des politiques qui visent le retour à l'emploi de ces personnes. En tant que socialiste, je serai toujours pour qu'on construise de nouveaux logements sociaux, même si cela contribue à garder sur le territoire bruxellois des personnes sans emploi. Ce "bonus" emploi est d'ailleurs très faible.

AHMED LAAOUEJ: L'autonomie fiscale est une revendication soutenue par une majorité de partis flamands. Ceux-ci estiment que la part des recettes propres des communautés et régions c'est-à-dire établie par ces niveaux de pouvoir - est relativement faible. Ils voient d'une part un problème de "démocratisation" à ce qu'un niveau de pouvoir vote ses dépenses mais pas la totalité de ses recettes et, de l'autre, un problème de "responsabilisation". Un gouvernement qui vote ses recettes étant, selon eux, plus responsable devant son opinion publique par rapport au niveau de celles-ci, ce qui le conduirait à mieux gérer. On peut également y voir la volonté de disposer, à travers l'impôt, d'une nouvelle parcelle de souveraineté.

de remplacement sont fiscalisés dans un premier temps, même s'ils bénéficient après d'une réduction d'impôts).

Troisièmement, il faut éviter des problèmes de cogestion. À partir du moment où l'on a un modèle de régionalisation partielle d'un impôt fédéral, par exemple l'impôt sur les personnes physiques (IPP), il ne faudrait pas que cela prive l'État fédéral de la possibilité de mener une politique fiscale, en lui imposant d'obtenir l'accord des régions.

Quatrièmement, il faut éviter de décrédibiliser l'État fédéral face aux marchés financiers, en lui laissant des capacités fiscales suffisantes.

Cinquièmement, il faut respecter la liberté de circulation à l'intérieur de l'État national. Enfin, il faut éviter de créer des difficultés entre les différents territoires fiscaux internes à l'État national créés par la régionalisation. Il faut déterminer comment l'on rattache un individu à un territoire, un revenu à un territoire. Est-ce que l'on taxe un revenu du travail au domicile ou au lieu du travail? Est-ce que l'on taxe le revenu cadastral d'un immeuble au lieu du domicile ou de l'immeuble?

# SYSTÉMIQUE ENTRE L'AUTONOMIE FISCALE ET LA RESPONSABILISA-TION EMPLOI."

Le financement des régions de demain, du fait des mécanismes égalisateurs prévus, ne sera pas plus fonction du rendement fiscal qu'il ne l'est aujourd'hui.

Par ailleurs, il faut se rendre compte que dans le schéma de négociation dans lequel on se trouve, les partis flamands de gauche sont très affaiblis. sp. a et Groen! représentent à peine 20% des voix.

#### UNE AUTONOMIE FISCALE BALISÉE

Une des revendications flamandes est une plus grande autonomie fiscale des régions. Comment le PS se positionne-t-il par rapport à cette demande? Ne risque-t-on pas d'introduire une concurrence fiscale entre les régions au bénéfice des hauts revenus? La régionalisation des politiques de l'emploi ne risque-t-elle pas également d'être favorable à ceux-ci? Les francophones ne sont pas demandeurs, mais sont conscients qu'il faut, pour aboutir à un accord, accepter de rentrer dans le débat... mais en installant un certain nombre de balises.

Premièrement, il ne faudrait pas que s'installe entre les régions de la concurrence fiscale, qu'il y ait sur un territoire aussi étriqué que celui de la Belgique des phénomènes qui induiraient une accélération de l'exode d'une région vers l'autre pour des raisons purement fiscales, ce qui ferait perdre à la région dépossédée de son assiette une partie de ses revenus.

Deuxièmement, il ne faudrait pas que, dans le modèle de régionalisation de la fiscalité choisi, l'on vienne à interférer sur des compétences qui restent du niveau fédéral, par exemple la sécurité sociale (parce que, contrairement à ce que l'on croit, les revenus

#### **LE CHOIX DE L'IPP**

Et que régionaliser? La piste des accises a été écartée vu la mobilité des comportements des consommateurs. L'impôt sur les sociétés? On s'est apercu que la concurrence fiscale pouvait être exacerbée. Il y a de la littérature (notamment de chercheurs de l'Université de Munich) qui montre qu'un différentiel d'impôt des sociétés de 1 % induit déjà des phénomènes de délocalisation, en particulier à l'intérieur des groupes multinationaux. Il restait l'impôt des personnes physiques, qui représente environ 35 milliards d'euros.

La proposition du formateur porte sur une régionalisation de 10 milliards. L'IPP fédéral serait diminué de cette somme tandis que les régions développeraient un IPP additionnel à l'impôt fédéral. Parallèlement, les actuelles dotations du fédéral aux régions seraient diminuées en sorte de rendre l'opération neutre pour l'État fédéral.

#### PRÉSERVER LA PROGRESSI-VITÉ DE L'IMPÔT

Pour ce qui est de la concurrence fiscale, le plus important pour nous est le respect de la progressivité de l'impôt, c'est-à-dire de l'augmentation du taux d'IPP en fonction de l'augmentation du revenu. Dans le cadre de l'exercice de l'autonomie fiscale, il s'agit de vérifier qu'une région respecte ce principe lorsqu'elle accorde une réduction d'impôt. Ce que le PS a défendu est qu'à mesure que le revenu augmente, le rapport entre la réduction d'impôt et le revenu doit diminuer.

Ainsi, si une région veut donner une réduction forfaitaire aux hauts revenus, elle doit au minimum donner la même réduction forfaitaire aux bas et moyens revenus. Il faut, par exemple, éviter que demain des raisons fiscales ne motivent la migration de la classe moyenne bruxelloise vers le Brabant flamand ou wallon. Si chaque année ces personnes pouvaient économiser par ce biais 5 000 euros... en 10 ans, cela en ferait 50 000!

#### LE RISQUE D'UNE DÉLOCALI-SATION INTERRÉGIONALE DES EMPLOIS

La régionalisation des politiques de l'emploi, qui serait la réalisation d'une des revendications de la note "Octopus" adoptées par le Parlement flamand...

... et qui est contradictoire avec la demande d'autonomie fiscale! Car leur volonté au fond est de pratiquer une politique fiscale bien à eux. Mais s'ils ont les moyens de faire une réduction d'impôt qui va induire pour un même brut un net plus important en Flandre, ils pousseront à la localisation de l'emploi en Flandre. Par exemple, un travailleur wallon, très bien qualifié, qui pourrait continuer à travailler dans son usine en Wallonie ou aller dans l'usine d'à côté en Flandre, où il gagnerait par mois 200 euros nets en plus, sera fortement incité à aller en Flandre. Il y a une contradiction systémique entre l'autonomie fiscale et la responsabilisation emploi... sauf si le but est de nous pousser à vider les caisses des pouvoirs publics pour vider les caisses, pour faire comme eux des réductions d'impôt. Parce qu'ils sont dans la logique que finalement la fiscalité est au cœur du déploiement économique. C'est un prisme idéologique qui est un fait de négociation. Soit on négocie, soit on ne négocie pas. Il faut baliser l'autonomie fiscale et le transfert des politiques de l'emploi pour faire en sorte que l'une n'induise pas d'effet pervers par rapport à l'autre.

#### ASSURER LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Et à partir du moment où l'on prévoit de régionaliser le contrôle des chômeurs, même si, d'après la note du formateur, la législation en matière de chômage resterait à ce stade fédérale, est-il réaliste d'imaginer que la Flandre ne demandera pas à brève échéance la régionalisation des moyens financiers correspondants?

C'est une question qui se pose, incontestablement.

Enfin, globalement, on ne parle dans ce projet de l'État que de balises posées par rapport à une mise en œuvre des revendications fixées dans la note "Octopus" du Parlement flamand. Où sont les avancées socialistes et francophones?

Nous entrons dans cette négociation pour plusieurs raisons. Parce qu'il faut bien à un moment donné trouver un consensus politique qui permette de faire fonctionner l'État



© CHRISTOPHE SMETS/LA BOÎTE À IMAGES

fédéral, ce qui est fondamental pour le désendetter, faire face aux coûts du vieillissement et assurer le financement de la sécurité sociale dans son ensemble, ce qui est en soi un objectif stratégique pour le PS... et il y a le refinancement de Bruxelles. ■

ENSEMBLE! / N°72 / OCTOBRE 2011 / WWW.ASBL-CSCE.BE (45)